

Albi, le - 3 FEV. 2026

Objet : Promotion interne - Session 2026 - Période du 01/07/2026 au 30/06/2027.

Nos références :

Pôle Carrière – Instances – Dialogue social

☎ 05.63.60.16.58 ou 05.63.60.19.12 ✉ carriere@cdg81.fr

Correspondants : Sylvie MAZARS et Aurélie CHABBERT,
gestionnaires de carrière

Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président,

La promotion interne constitue, au même titre que le concours, un mode de recrutement réservé aux fonctionnaires remplissant les conditions statutaires fixées par décret et inscrits, au vu du dossier de présentation sur une liste d'aptitude, conformément à l'article L.523-5 du Code Général de la Fonction Publique. Elle permet l'accès d'un fonctionnaire territorial à un cadre d'emplois supérieur, étant précisé que les listes d'aptitudes correspondantes, lesquelles ont une valeur nationale, sont dressées pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

Par ailleurs, les possibilités d'inscription des agents sur une liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne sont limitées du fait de l'existence de quotas réglementaires fixés par les différents statuts particuliers. Le nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne est déterminé pour le Centre de Gestion au regard des recrutements de fonctionnaires intervenus dans les collectivités affiliées.

Compte tenu de l'application de ces quotas, le nombre de postes disponibles étant, pour certains cadres d'emplois, inférieur au nombre de fonctionnaires présentés, des critères d'appréciation des candidats ont été établis selon les lignes directrices de gestion et sont à renseigner dans les dossiers de présentation. **Les lignes directrices de gestion sont consultables sur notre site internet dans : « Base documentaire par arborescence »** ➤ « Carrière » ➤ « Promotion interne » ➤ « Lignes directrices de gestion ».

L'instruction permet ensuite d'établir un classement de ces dossiers et déterminer les agents qu'il convient d'inscrire sur les listes d'aptitude au titre de la promotion interne. En application des dispositions légales, **ces critères tiennent compte tant de la valeur professionnelle que des acquis de l'expérience professionnelle des agents.**

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous faire parvenir un dossier pour proposer votre (ou vos) agent(s) à un avancement au titre de la promotion interne. Ce dossier devra être retourné au Pôle Carrière – Instances – Dialogue social du Centre de Gestion, pour instruction, **le samedi 2 mai 2026 au plus tard.**

Par ailleurs, il vous est rappelé que les dossiers de promotion interne ont été modifiés, afin de tenir compte de l'instauration d'un entretien professionnel d'évaluation, en lieu et place de la notation, conformément au décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux. **Les formulaires 2026 sont disponibles sur notre site internet en téléchargement.**

Pour y accéder : « Base documentaire » ➤ « Carrière - le déroulement » ➤ « Promotion interne ».

Il conviendra de nous retourner, après l'avoir dûment complété, le dossier de présentation auxquels sont jointes 2 annexes (annexe 1 : état des services antérieurs effectués par l'agent et annexe 2 : attestation signée par l'agent concerné).

Divers documents, dont la brochure récapitulant les conditions statutaires requises par cadre d'emplois, sont également disponibles et consultables. Enfin, je vous rappelle que le Pôle Carrière – Instances – Dialogue social du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.

Dans un souci de bonne organisation, je compte sur vos services pour transmettre à l'appui des dossiers, ce pour chaque agent concerné, toutes les pièces justificatives demandées et respecter scrupuleusement les dates de dépôt des dossiers.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Sylvian CALS



Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn

13 rue Alain Colas, 81000 Albi
Tél. : 05 63 60 16 50 · Email : cdg81@cdg81.fr
www.cdg81.fr